



Les droits de l'enfant en milieu préscolaire

Introduction

« L'élaboration de droits pour les enfants permettra de déterminer régulièrement si les besoins des enfants sont satisfaits. Les droits des enfants devraient être présentés de façon détaillée pour permettre à la famille et à la communauté d'exiger certains droits quand ils recherchent des services pour leurs enfants. »*

* Dans ce texte, le terme « préscolaire » se rapporte à tous les milieux où sont inscrits des enfants de cinq ans et moins.

Droits affectifs

Un enfant en milieu préscolaire aura le droit :

1. d'être encouragé à développer sa confiance en lui
2. d'avoir des occasions de faire preuve d'indépendance, de réussir et de s'amuser
3. d'être accepté même s'il exprime des sentiments positifs ou négatifs
4. d'être libre de développer sa propre créativité
5. de jouir d'une atmosphère où l'on retrouve de l'ordre, de la routine et de la stabilité
6. d'avoir des limites bien définies, d'être bien guidé et d'avoir des intervenantes qui ont des attentes réalistes
7. de bénéficier de dispositions nécessaires pour répondre aux besoins spéciaux
8. d'être respecté pour son origine ethnique et culturelle, et de bénéficier d'un programme intégré qui tient compte de sa culture et l'invite à être fier de son patrimoine et d'être Canadien
9. de bénéficier d'une attention spéciale dans le cas des enfants ayant l'anglais comme langue seconde
10. de constater qu'on est courtois et prêt à soutenir ses parents
11. de voir ses parents émettre des opinions
12. de voir ses parents être en mesure d'accéder à des programmes sur la croissance et le développement de l'enfant et sur l'art d'être parents.

Droits sociaux

Un enfant en milieu préscolaire aura le droit :

1. de jouer
2. d'interagir librement avec ses pairs sous la supervision d'un adulte
3. d'avoir des camarades
4. de jouir d'un environnement qui stimule la créativité
5. d'avoir des occasions pour les expériences de groupe
6. de connaître les règlements
7. de se faire discipliner et d'être orienté vers le sens de la responsabilité
8. d'avoir des limites connues, bien définies, mises en vigueur et appliquées avec constance
9. d'être critiqué de façon constructive pour un mauvais comportement
10. de remettre en question des décisions
11. à la souplesse
12. à la solitude
13. d'exprimer ses idées et ses opinions et d'apporter sa contribution au contenu des programmes
14. d'être libre d'utiliser son temps à sa guise
15. de disposer de jeux et de jouets en nombre suffisant pour diminuer les problèmes de partage
16. d'avoir des éducateurs qui donnent le bon exemple
17. de ne pas se faire attribuer un rôle stéréotypé lié à son sexe
18. d'avoir des éducateurs qui sont soucieux de son développement individuel.

Droits intellectuels

Un enfant en milieu préscolaire aura le droit :

1. d'avoir un éducateur qualifié et réfléchi qui, tout en ayant une attitude professionnelle, est chaleureux, pratique, engagé, patient et possède un sens d'humeur
2. de recevoir une éducation de qualité axée sur son niveau de développement et basée sur l'apprentissage à travers les jeux
3. de disposer d'un programme varié et stimulant qui touche à tous les domaines traditionnels : sciences, mathématiques, études sociales, langues, littérature, musique, art et conditionnement physique
4. de connaître à fond un domaine pour lequel il manifeste un intérêt particulier
5. d'avoir des activités d'apprentissage aux niveaux individuels et de groupes, petits et grands
6. d'avoir un programme qui lui permet de choisir spontanément ses jeux
7. de jouir d'une atmosphère calme et relaxante qui encourage un apprentissage positif
8. d'avoir maintes occasions d'être stimulé intellectuellement; de progresser à son propre rythme; d'atteindre son plein potentiel.

Droits physiques

Un enfant en milieu préscolaire aura le droit :

1. d'être surveillé de près et de se sentir en sécurité en tout temps
2. d'être réconforté au besoin
3. de vivre dans un environnement exempt d'agression psychologique
4. d'avoir de l'intimité pour faire sa toilette, s'il le désire
5. d'avoir des occasions de jouer seul ou en groupe
6. de profiter d'un environnement qui favorise la bonne santé (installations sanitaires, bonne nutrition, etc.)
7. d'avoir une salle de jeu accueillante et grande où il se sent à l'aise et qui offre toutes les possibilités intéressantes habituellement les enfants : coins de jeux de constructions, de théâtre, de la science, de la musique, de l'art, du bricolage, d'activités corporelles, de même qu'une bibliothèque
8. d'avoir une salle de jeu bien adaptée qui stimule les expériences sensorielles sans surexciter
9. de disposer d'un terrain de jeu extérieur adéquat et attrayant à proximité de la garderie où l'enfant peut grimper, creuser et courir
10. d'avoir un coin tranquille pour le jeu
11. de disposer d'un vaste espace intérieur si possible (salle, gymnase)
12. d'avoir un endroit confortable pour dormir si tel est le cas.